

**AVIS des élu-e-s CGT ST Grenoble, sur la mise à jour, le 28/04/2020, du DUERP de
STMicronics Grenoble (Covid-19) :**

Comme vous avez pu le constater lors de cette présentation, nous avons lu avec attention la mise à jour du DUE liée au Covid-19 et en plus des remarques déjà faites en séance un certain nombre de points nous interpellent :

1. Tout d'abord, concernant votre préambule à la page 3, s'il est évident que le COVI-19 n'est pas issu d'une production industrielle de STMicronics, il n'en reste pas moins :
 - a. Un danger en soi, accentué par un fort taux de contamination.
 - b. Un Taux de contamination exceptionnel qui fait courir un risque aux salariés du site qui sont exposés à ce danger.
 - c. Un risque d'autant plus important que l'environnement de travail des uns et des autres sur le site est multiple (Salle de Tests, Ligne Proto, GRAL, Labos, Bureaux, Magasin, Accueil, Domiciles des personnes en télétravail, ...)

Considérer l'unité de travail à l'échelle du site, et non pas des postes ou des zones de travail, est donc une énorme erreur (art. R4121-1-1).

De même que limiter ce risque à un risque sanitaire et plus précisément infectieux, qui n'aurait rien à voir avec les activités du site, comme une vulgaire grippe saisonnière, est hors de propos car si on n'y prend garde, le site pourrait être un foyer de contamination qui pourrait impacter des personnes bien au-delà des salariés.

2. Nous avons tous constaté que la longue liste des actions mises en place sur le site, et que l'on retrouve dans ce document, a été faite au fur et à mesure que la situation nationale et locale s'aggravait.
Nous avons tous contribué, à notre façon et avec nos moyens, à l'élaboration de ces actions préventives, mais il est clair que le document présenté aujourd'hui a été fait a posteriori pour répondre à une obligation légale et se couvrir juridiquement en cas de complications, d'où :
 - a. Probablement cette impression de fourre-tout, sans lien explicite entre des risques mal identifiés et l'évaluation de ceux-ci ;
 - b. L'absence de "quantification" du nombre de personnes concernées par les différents risques (art. L. 4161-1) ;
 - c. Une appréciation "globale" alors qu'il est évident que nous ne sommes pas tous soumis aux mêmes risques et pas tous concernés par toutes les actions listées.

A noter aussi que cette présentation du DUE fait référence à des documents non présentés ("documents associés") qu'il nous est donc difficile d'inclure dans notre réflexion et souligne que le Document Unique d'Évaluation... n'est pas Unique.

3. Force aussi de constater un certain nombre de **lacunes en termes d'évaluation des risques** :
 - a. de contamination manu portée ;
 - b. de contamination par aérosol ;
 - c. liés à la mise en sécurité des installations en mode dégradé. Par exemple le nom respect des consignes de sécurité de la Salle de Tests si tous les postes ne sont pas occupés comme en fonctionnement normal ;
 - d. liés aux TMS du fait des sous effectifs ;
 - e. psycho-sociaux liés à un environnement et des conditions de travail inhabituels (éclatement des collectifs de travail, pression pour maintenir les plannings des projets, management à distance très difficile, ...) ;
 - f. liés au déconfinement ;
 - g. secondaires, générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise :
 - i. Réorganisation du travail (affectations sur de nouveaux postes, télétravail -non habituel-, ...) ;
 - ii. Travail en sous-effectif, manque de salariés présents (maladie, confinement, arrêt de travail, garde d'enfants, défaut de moyen de transport,...) ;

- iii. Défaut de matériels ou de fournitures ou de matières premières de protection (masques, lingettes, ...);
- iv. Tenue des « Goal Setting » et « Individual Performance Feedbacks » dans un environnement dégradé (à distance).

Nous relevons d'ailleurs qu'un certain nombre de ces risques ont déjà été indiqués par nos élus autant en CSSCT, qu'en CSE, ou lors du DGI qui a été déposé par les élus CGT le 19/03/2020 à 13h30, sans qu'aucune action de prévention n'ait réellement été engagée.

En conclusion, au-delà de la tentation de la Direction de s'attribuer le mérite exclusif de tout ce qui a été mis en place niant ainsi nos propositions et des communications agressives envers la CGT, nous pouvons tous nous féliciter que les actions mises en place sur le site ont pour l'instant endigué cette pandémie.

Elle n'en est pas moins encore présente, ainsi que les risques associés et des failles dans notre système de protection sont encore nombreuses. Il n'est donc pas sérieux que la conclusion de ce document classe ces risques comme "*très faible*" alors qu'ils devraient être au niveau "Moyen" **et nous ne pouvons que donner un avis défavorable à cette mise à jour du DUE pour les risques liés au Covid-19.**